



ENTREPRISES

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services au 01/02/2026

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

4

- 4 Ouverture, transformation, clôture
- 4 Services bancaires de base
- 4 Relevés de compte
- 5 Tenue de compte
- 5 Services en agence

BANQUE À DISTANCE

7

- 7 Par Internet (ordinateur, mobile ou tablette)
- 10 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

11

- 11 Cartes
- 11 Services liés à la carte bancaire
- 12 Virement SEPA
- 13 Prélèvement SEPA / TIPSEPA
- 13 Chèque

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

14

- 14 Tap To Pay
- 14 Espèces
- 14 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)
- 15 Virement SEPA
- 15 Prélèvement SEPA
- 15 Chèque
- 15 Effet de commerce
- 16 Commerce Électronique

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

17

- 17 Commission d'intervention
- 17 Opérations particulières
- 17 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

19

- 19 Facilité de caisse et/ou découvert
- 19 Financement du cycle d'exploitation
- 20 Crédits d'investissement

GESTION DE LA TRÉSORERIE

22

- 22 Placements à terme
- 22 Placements financiers
- 23 Parts sociales
- 23 Droits de garde
- 24 Ingénieries sociales
- 24 Gestion centralisée
- 25 Gestion sous mandat

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	26
26 Epargne verte	
26 Crédits verts	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	27
27 Compte en devises	
27 Opérations par carte bancaire	
27 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
28 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
28 Crédits documentaires (IMPORT)	
29 Crédits documentaires (EXPORT)	
29 Garanties, cautions et lettres de crédit stand by	
29 Couverture du risque de change	
30 Commissions additionnelles	
30 Autres opérations	
30 Relevé de compte	
SERVICES SPÉCIALISÉS	30
30 Prévoyance	
30 Banque Privée	
30 Opérations de couverture du risque de taux ou de matières premières	
NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES	31
RÉSoudre UN LITIGE	32

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/bpaura, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre chargé d'affaires Entreprises. Conditions applicables au 01/02/2026. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code).	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,	
– un changement d'adresse/an,	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	
– la domiciliation de virements bancaires,	
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	
– les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ⁽²⁾ ou à distance,	
– des moyens de consultation à distance du solde du compte,	
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,	
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,	
– deux formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,	
– la réalisation des opérations de caisse.	

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	18,40€	Gratuit
Hebdomadaire	7,90€	Gratuit
Décadaire	3,30€	Gratuit
Quinzaine	2,20€	Gratuit

• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier	1,70€/an
• Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire	1,60€ HT
• Relevé de portefeuille titres (annuel, trimestriel ou mensuel)	Gratuit
• Récapitulatifs de frais	
– Facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

• Dates de valeur	
– versement d'espèces	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 4*
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J remise*
– effet domicilié	J-1*
• Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
– Chèque remis à l'encaissement	15 jours ouvrés*

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement..

• Frais de tenue de compte	70,00€ par trim.
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	
• Commission de compte ou de mouvement	0,15% par trim.
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais)	
– avec un minimum de	16,20€
• Frais de tenue de compte courant inactif	30€/an ⁽³⁾
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	dans la limite du solde créditeur du compte
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client	A partir de 215€/an
Prélevée une fois/an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Retrait d'espèce en agence en euros	Gratuit

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,60€
• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte, à l'unité	5,20€ HT
– autre document ou remise de chèque	
- premier document	16,10€ HT
- document supplémentaire	7,00€ HT
• Attestations diverses	16,70€ HT
• Edition d'échelles d'intérêts de compte	13,30€ HT
• Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes	94,80€ HT
• Frais de location de coffre-fort	
– garantie unique de 30 000€	à partir de
Prix défini en fonction du volume du coffre	88,00€ HT/an

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE OU TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾	
Cyberplus Entreprise Consultation – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes et contrats signés sur Internet	Gratuit⁽²⁾
Cyberplus Entreprise Basic – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA unitaires et gérer des utilisateurs délégués	7,00€/mois ⁽²⁾
Cyberplus Entreprise Medium – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements groupés, de trésorerie, internationaux	10,50€/mois ⁽²⁾
Cyberplus Entreprise Premium – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes : virements / prélèvements / remises LCR)	17,00€/mois ⁽²⁾
• Gestion des délégations	Nous consulter

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET - SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Suite Connect – Abonnement – Abonnement avec gestion du risque commercial (Ellisphère). Abonnement permettant l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virement.	9,30€ HT/mois 19,70€ HT/mois
• Certificat numérique – CertEurope – 3S Key⁽³⁾ Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.	93,00€ HT/an 67,20€ HT/an
• SECUR'PASS Pro (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit
• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus – 1^{er} lecteur – lecteur supplémentaire – carte dédiée Pass CyberPlus	Gratuit 9,10€ HT/an 4,40€/an
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par email (mise en place par Cyberplus)	Gratuit
• Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement – par consultation et par image	Gratuit
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis – par SMS ou Email	0,30€ HT

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(3) Concernant les certificats 3Skey : minimum requis de 2 clés : une pour la partie administration, la ou les autre(s) destinée(s) à la signature. L'administrateur définit les utilisateurs ainsi que leurs droits et prend en charge les révocations et les renouvellements.

• Service Gestion de factures⁽⁴⁾ :



À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via Cyberplus Entrepreneur Individuel et Cyberplus Entreprise. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

– Offre Découverte ⁽⁵⁾	Gratuit
– Option Basique ⁽⁶⁾	18,00€ HT /mois
– Option Essentiel ⁽⁶⁾	33,00€ HT /mois
– Option Pro ⁽⁶⁾	79,00€ HT /mois
– Option Pro+ ⁽⁶⁾	199,00€ HT /mois

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	PRO	PRO+
	20 factures incluses ⁽⁷⁾	60 factures incluses ⁽⁷⁾	100 factures incluses ⁽⁷⁾	200 factures incluses ⁽⁷⁾	500 factures incluses ⁽⁷⁾
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	•	•	•	•	•
Relances et programmation de factures	•	•	•	•	•
Rapport des ventes		•	•	•	•
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽⁸⁾			•	•	•
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	•	•	•	•	•
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽⁸⁾	•	•	•	•	•
PRÉ-COMPTABILITÉ					
Rapprochement bancaire assisté	•	•	•	•	•
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	•	•	•	•	•

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(6) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

(7) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

(8) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectivev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	PRO	PRO+
	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽⁹⁾				
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽¹⁰⁾			+ les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽⁹⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽⁹⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	•	•	•	•	•
SUIVI FINANCIER & TRÉSORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer		•	•	•	•
Suivi des échéances clients et fournisseurs			•	•	•
Anticipation de la TVA			•	•	•
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés				•	•
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur ⁽⁹⁾	1 utilisateur ⁽⁹⁾	2 utilisateurs ⁽⁹⁾	5 utilisateurs ⁽⁹⁾	25 utilisateurs ⁽⁹⁾

(9) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

(10) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectivev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

• e-Document Pro (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace banque à distance) • Coffre-fort numérique (15 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	Gratuit 1,80€ HT/mois
--	--

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T/TS (Transport/Transport et Signature)	51,00€ HT/mois
• EBICS TSA (Transport et Signature Avancée)	91,00€ HT/mois
• Pack Initial – Abonnement EBICS TS (Transport et Signature) – Suite Entreprise.com – Application Suite Mobile – Nombre de banques : 1 – Nombre de signataires : 2 maximum	46,00€ HT/mois
• Pack Essentiel – Abonnement EBICS TS (Transport et Signature) – Suite Entreprise.com – Application Suite Mobile – Nombre de banques : illimité – Nombre de signataires : illimité	91,00€ HT/mois
• Pack Premium – Abonnement EBICS TS (Transport et Signature) / EBICS TSA (Transport et Signature Avancée) – Suite Entreprise.com – Application Suite Mobile – Module de trésorerie – Opération SWIFT MT101-MT940 – Service Ellipshère niveau I (scoring risque, limite de crédit conseillée et actualisation) – Sepa Mail Diamond (service de demande de vérification des coordonnées bancaires) : – Demande Identifiant SEPA Mail – Nombre de banques : illimité – Nombre de signataires : illimité	122,00€ HT/mois
Les prestations suivantes sont offertes pour toute souscription d'un pack Initial⁽¹¹⁾, Essentiel ou Premium : Un certificat matériel + Maintenance	
• Relevé de compte intraday	20€/mois
• Option aux packs Initial, Essentiel, Premium – Module E-Facture – Forfait standard (jusqu'à 500 factures) – Forfait médium (jusqu'à 1000 factures) – Forfait expert (au-delà de 1000 factures) – E-mandat – Forfait de formation module E-Facture – E-devis	50,00€ HT/mois 100,00€ HT/mois sur devis 0,70€ HT / mandat 200,00€ HT 0,70€ HT / devis
• Forfait de mise en place Suite Entreprise.com – par téléphone (par demi-journée) – sur site (par demi-journée)	325,00€ HT 612,00€ HT
• Maintenance – sur site (par demi-journée)	612,00€ HT
• SwiftNet – Abonnement – Mise en place	93,00€ HT/mois 1000,00€ HT/mois
• Confirmation par fax des remises télétransmises (par remise)	26,30€

(11) Installation téléphonique offerte sous réserve d'un engagement de 24 mois. En cas de résiliation avant 24 mois, facturation des frais à hauteur de 325€ HT.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué le 5 du mois suivant, elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Cartes de paiement

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	60,00€	60,00€
• Carte Businesscard Mastercard	60,00€ ⁽¹⁾	60,00€ ⁽¹⁾
• Carte Visa Gold Business	142,00€	142,00€
• Carte Visa Platinum Business	225,00€	225,00€ ⁽¹⁾
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile ⁽²⁾)		6,60€
• Carte Corporate		Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Réédition du code confidentiel de la carte en agence	9,90€
• Réédition du code confidentiel de la carte en urgence	13,80€
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Fabrication de carte	Gratuit
– en mode normal	22,10€
– en mode urgent	
• Refabrication avant l'échéance à la demande du client	
– en mode normal	11,10€
– en mode urgent	22,10€
• Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement)	
– en agence	23,10€/an
– par Cyberplus ou via l'application	3 gratuites/an puis 23,10€
• Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement	
– par modification	23,10€/an
• Recherche de facturette carte bancaire, par facturette	16,70€ HT
• Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	
– à compter du 3 ^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Businesscard	1,25€/retrait
– avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business (retraits illimités)	Gratuit

(1) Arrêt de commercialisation des cartes Businesscard Mastercard à débit différé/immédiat depuis le 2 juin 2024 et de la carte Visa Platinum à débit immédiat depuis le 1er avril 2024.
(2) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

VIREMENT SEPA (SEPA CRÉDIT TRANSFERT)⁽³⁾



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement	
– occasionnel émis vers un compte BPAURA	Gratuit
– occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	5,00€
– au guichet de votre agence	Gratuit
– par Cyberplus Entreprise ⁽⁴⁾	Gratuit
– par Suite Connect	0,17€
– par télétransmission (y compris Suite EntrepriseV2 ou Suite Entreprise.com)	
– multiples, support papier	Nous consulter
– par virement	
– multiples saisis dans Cyberplus Entreprise ⁽⁴⁾	Gratuit
– par virement	
– multiples télétransmis par fichier (y compris Suite Entreprise V2, Suite Entreprise.com ou Cyberplus Entreprise)	0,17€
– par virement	
– fiscal ou social	14,30€
– support papier	4,65€
– par Cyberplus Entreprise ⁽⁴⁾	4,65€
– par télétransmission	
• Frais par virement instantané occasionnel - Instant Payment	
– via Cyberplus Entreprise ou application mobile PRO	Gratuit
– au guichet de l'agence ou par téléphone	5,00€
• Frais par virement SEPA instantané télétransmis	0,17€
• Frais par virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	1,40€
– initié par Cyberplus Entreprise ⁽⁴⁾	Gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	Gratuit
– initié par Cyberplus Entreprise ⁽⁴⁾	Gratuit
• Virement de trésorerie France ou zone SEPA	
– Saisi en agence	14,30€
– Télétransmis ou par Cyberplus Entreprise ⁽⁴⁾	4,65€
• Opposition à un virement SEPA avant exécution	
– révocation de l'échéance de virement	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent	
– retrait du consentement	Gratuit
• Demande d'annulation d'un virement SEPA	24,10€
• Demande de confirmation de bonne réception d'un virement par le bénéficiaire	20,10€ HT

(3) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 25.
(voir détail EEE page 31).

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

PRÉLÈVEMENT SEPA (SEPA DIRECT DÉBIT) / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	
– SEPA	Gratuit
– SEPA interentreprise (B2B)	
- Support papier	12,00€
- Initié par Cyberplus Entreprise	5,40€
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	
– révocation d'une échéance de prélèvement SEPA	Gratuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
– retrait du consentement	Gratuit
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche)	
– avec Cyberplus Entreprise	Gratuit
– au guichet de votre banque	5,10€/émetteur
• Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit
• Demande de remboursement d'un prélèvement SEPA	
– par prélèvement SEPA (contestation non fondée)	16,50€

CHÈQUES

• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– envoi simple	Frais d'affranchissement
– envoi en recommandé	Frais de recommandé
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de carnets de bordereaux de remise de chèque	
– envoi simple	Gratuit
– envoi en recommandé	Frais de recommandé
• Confection de lettres chèques	
– modèle standard	78,80€ HT
– autres demandes (sur devis personnalisé)	Nous consulter
• Frais d'émission d'un chèque de banque	13,65€
• Frais d'opposition par chèque (à la mise en place)	18,50€

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

TAP TO PAY⁽¹⁾

• Application	Gratuit
• Commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
• Abonnement	Nous consulter

ESPÈCES

• Frais de comptage d'espèces et transport de fonds	Nous consulter
• Dépôt d'espèces billets ou monnaie	
- 15 premiers dépôts par mois et par compte	Gratuit
- A partir du 16ème dépôt par mois et par compte	3,00€
• Dépôt d'espèces mixtes (billets et monnaie mélangés), par dépôt et par compte	5,00€
• Frais de recherche non justifié (de preuve, écart de comptage), par recherche	8,00€ HT
• Commande de monnaie non récupérée au-delà de 15 jours calendaires, par commande	12,00€ HT
• Carte QR Code pour versements automatés	Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Location, installation, maintenance	
- TPE sous ANDROID	
- IP Portable	Nous consulter
- IP Fixe	Nous consulter
- Pocket 4G	Nous consulter
- Option 4G	Nous consulter
- Forfait hors service, perte ou vol	
- TPE classique	202,00€ HT
- TPE sous Android	303,00€ HT
- Résiliation anticipée du contrat de TPE par le locataire	70% des loyers restants
- Location saisonnière ou temporaire	Nous consulter
- Frais d'installation sur le site à la demande du client	54,00€ HT
- Ajout d'un logiciel ou d'une option sur TPE	5,00€ HT/mois par TPE
• Intervention de maintenance	
- Intervention de maintenance sur site hors contrat	130,00€ HT
- Option de maintenance sur site	3,25€ HT/mois
• Refabrication de carte de domiciliation	5,70€ HT
• Commission appliquée aux transactions par carte bancaire	Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée
• Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay	Nous consulter
• Opération carte bancaire étrangère impayée/impayée commerçant CB	
- domestique	30,30€
- autres	60,60€
• Traitement manuel de télécollecte (par facturette)	1,70€ HT
• ONEY proximité ⁽²⁾	
- régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois	Nous consulter

(1) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.
(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement SEPA	Gratuit
• Offre Hub PISP L'offre API Hub Pisp est un service de prestations techniques de la Banque Populaire pour être réglé par virement, à travers un service d'initiation de paiement	Nous consulter

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	41,50€ HT
• Remise de prélèvements SEPA – par Cyberplus ou télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) – par remise – par prélèvement SEPA	Gratuit 0,33€
• Incident sur avis de prélèvement SEPA (impayé, demande de remboursement, recherche de preuve, reversement, rappel, etc.)	14,50€
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	0,65€ HT /prélèvement représenté

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	9,20€
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + 1 ouvré ⁽³⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
• Remise de chèque(s) en vrac (régie immobilière dans le cadre de la loi ALUR) – mise en place	360,00€ HT
• Télécollecte image chèque – mise en place	185,00€ HT

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR – sur support papier – par remise – par effet	9,00€ 5,10€
– par Cyberplus / télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) – par remise – par effet	2,70€ 0,60€
• Mise en place de la convention cadre remise à l'escompte	91,00€

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements carte bancaire issus de la vente à distance.

De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre Chargé d'affaires Entreprises.

• Paiement Express	
– frais d'inscription	60,00€ HT
– abonnement	7,50€ HT/mois
– coût par opération	0,17€
• Cyberplus Paiement Net	
– frais d'inscription	170,00€ HT
– abonnement	21,00€ HT/mois
– coût par opération	0,17€
• Cyberplus Paiement Mix	
– frais d'inscription	650,00€ HT
– abonnement	36,00€ HT par mois
– coût par opération	0,17€
• Services optionnels	Nous consulter
• Payplug ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Direct et Proche ⁽⁵⁾ (création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web)	Nous consulter

(4) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(5) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION	
– par opération	10,00€
– plafond mensuel	700,00€

DÉFINITION
La **commission d'intervention** correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...). Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : **COMMISSION INTERVENTION**.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, plafond fixé à 100 €)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	105,00€

INCIDENTS DE PAIEMENT	
LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES	
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁾	
– inférieur ou égal à 50 €	20,00€
– supérieur à 50 €	40,00€

 À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS CHÈQUE REJETÉ**.

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ⁽²⁾ (maximum 1/jour) Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	14,00€
• Frais pour chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
• Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par mainlevée)	6,25€
• Frais suite a notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'emettre des chèques	25,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	37,85€/chèque

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT	
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽³⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,00€ ⁽⁴⁾
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽³⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,00€ ⁽⁴⁾

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(3) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de page).



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE ou FRAIS VIREMENT IMPAYE selon la nature de l'incident.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Échéance de prêt rejetée	10,00€ ⁽⁵⁾
• Frais sur échéance de prêt réglée en retard – par échéance réglée en retard	20€
• Rejet d'effet pour défaut de provision	23€
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
• Rejet tardif de prélèvement SEPA	20€
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	47€
• Effet impayé, réclamé, prorogé, non retour d'acceptation, non acceptation, etc.	15€

(5) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 15).

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- Découvert du compte convenu et formalisé - intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque⁽²⁾.	Nous consulter
- Découvert du compte non autorisé - Intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque⁽²⁾.	Nous consulter

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Commission de dépassement (inclus au TEG)	Majoration de 5% /trim des intérêts débiteurs
---	---

À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable aux dépassements est majoré de 5 points.

Commission de plus fort découvert (inclus au TEG)	0,09%/trim.
---	-------------

À SAVOIR

Commission calculée trimestriellement sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre, elle est prélevée à la fin de chaque trimestre civil.

Commission d'immobilisation (inclus au TEG)	30% des intérêts débiteurs /trim.
---	-----------------------------------

À SAVOIR

Commission perçue uniquement si le cumul des soldes débiteurs est supérieur à celui des soldes créditeurs sur le trimestre.

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽³⁾ en vigueur.

Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000 euros, sur une durée de 5 jours, au taux débiteur de 7,90%, majoré de 5 points⁽²⁾, le TEG indicatif est de 13,08 % l'an et le taux de la période est de 13,08 %.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

– Escompte	Nous consulter Minimum 9,50€ par effet
------------	---

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽²⁾ ou Euribor 3 mois⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

(1) L'Euribor 3 mois correspond au taux actuel auquel les dépôts interbancaires en euros à 3 mois sont offerts entre banques de premier plan, au sein de la zone euro. Il fait l'objet d'une cotation par FININFO tous les jours ouvrés TARGET à 11h.

(2) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,90% l'an en vigueur actuellement et susceptible d'évolution

(3) Le taux plafond dit «taux d'usure» est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est disponible dans nos agences et publié sur notre site Internet

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (Loi Dailly)

• Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- mise en place de la convention cadre
- commission de manipulation
- commission de notification
- créance cédée ou nantie sur marché
- minimum d'intérêts Dailly
- frais de recommandé
- prorogation

91,00€
9,00€/remise
22,30€/remise
6,70€/créance
36,00€/Dailly
8,80€/créance
16,70€/demande

Lorsqu'une cession Dailly est échue non réglée, une majoration de 1,5% sera appliquée.

GESTION DU POSTE CLIENTS



À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

- Affacturage : CREANCEprimo, CREANCEpro
- Assurance crédit : CREANCEassur⁽⁴⁾
- Renseignement commercial : CREANCEinfo

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission d'engagement
 - perçue sur le montant de l'engagement
 - avec un minimum de
- Etablissement d'un acte de caution
 - acte standard
 - acte complexe
- en CHF
- Mise en jeu de la caution
- Aval sur billet (coupe de bois), aval fournisseurs

2,6%/trim.
20,80€/trim

42,60€/acte
A partir de
142,00€/acte
410,00€ / acte

114,20€

42,60€

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

- Prêt moyen, long terme
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt
 - avec un minimum de
 - Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)
- Crédit Bail
- Location Longue Durée (LDD)
- Location avec option d'achat (LOA)
- Assurances liées aux crédits d'investissements

1%
250,00€

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit court terme ou moyen long terme. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Prise de caution de tiers	114,00€
• Frais de mise en place/renouvellement de gage sur véhicule	56,00€
• Frais de mise en place de gage sur autre bien mobilier	135,00€
• Nantissement de compte titres financiers ou de créances	
– titres cotés détenus BPAURA	114,00€
– titres cotés hors BPAURA	280,00€
– titres non cotés	394,00€
• Délégation produits d'assurance vie capitalisation	
– détenus BPAURA	114,00€
– hors BPAURA	280,00€
• Gage de compte d'instruments financiers	
– détenus BPAURA	114,00€
– hors BPAURA	280,00€
• Frais de mainlevée de garantie	
– de caution personnelle et solidaire par acte sous seing privé	85,00€
– par garantie notariée sur garantie hypothécaire	145,00€
– pour les autres garanties (gages, etc.)	65,00€
• Opposition à la vente d'un fonds de commerce	23,00€ HT
• Autres garanties	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Modification du prêt	
– avec avenant	500,00€
– renégociation sur le capital restant dû (mini 500€)	1,5% du montant
– changement de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt) avec un minimum de 500€ par prêt	1,5% du montant
– sans rédaction d'avenant (changement de compte de prélèvement, de dates de prélèvement, etc.)	48,70€
• Duplicata du contrat de prêt	22,40€ HT
• Duplicata de tableau d'amortissement	27,70€ HT
• Frais de déblocages de prêt (à compter du 10 ^{ème})	16,70€
• Décompte de remboursement	23,00€ HT
• Attestations/copies diverses	22,40€ HT/copie
• Frais de mise en place d'un plan d'amortissement pour créance pré-contentieuse	Nous consulter
• Frais d'envoi de contrat aux non résidents	138,00€

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLACEMENTS À TERME

- Dépot à terme
- Certificat de dépôt négociable

Nous consulter
Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

À SAVOIR

Rétrocessions : La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

• Ouverture d'un compte titres ordinaire	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire	
– avec minimum de perception	103,10€ HT
– commission fixe par ligne	
– valeur France / OPCVM	13,90€ HT
– valeurs étrangères	49,60€ HT

À SAVOIR

Frais de courtage de bourse : La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (téléphone, internet opération en agence....)

- Frais de courtage ordres de bourse Euronext au comptant (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

	AGENCE	TÉLÉPHONE	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)			
– de 0 à 1500€	0%	0%	0%
– de 1500 à 10000€	1,18%	1,18%	0,52%
– au delà de 10000€	1,13%	1,13%	0,47%
Commission fixe			
Minimum de perception	18,40€	18,40€	10,00€
+38€ par ligne de titres nominatifs			

- Ordre transmis et non exécuté
- Ordre annulé
- Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

Gratuit
Gratuit
Nous consulter

À SAVOIR

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- OPC Banque Populaire
- OPC hors réseau Banque Populaire

Nous consulter
Nous consulter

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

• Autres opérations de bourse – achat vente de droit, attribution d'action, augmentation de capital, introduction...	Nous consulter
• Autre instrument financier	Nous consulter

PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention	Gratuit
---	----------------

DROITS DE GARDE



À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

DÉFINITION

Une **Valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Droits de Garde perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre				
• Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe			Forfait de 5,42€ HT	
• Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs				
• Autres valeurs				
- Tranche de 0 à 50 000€	0,055% HT			
- de 50 001€ à 150 000€	0,046% HT			
- au-delà de 150 000€	0,038% HT			
• Commission fixe par ligne :				
- les 8 premières lignes				2,00€ HT/ligne
- lignes 9 à 25				1,34€ HT/ligne
- au-delà de la 25 ^{ème} ligne				0,67€ HT/ligne
• Valeurs du Groupe				Commission fixe standard ^{**}
• Minimum de perception des droits de garde			8,34€ HT	
• Maximum de perception des droits de garde			208,34€ HT	
• Si détention de titres étrangers dans le portefeuille			Forfait de 9,09€ HT ⁽²⁾	
• Portefeuille sans valeur inscrite			Forfait de 5,42€ HT	

* De la tarification « Autres Valeurs » d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

** Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

• Titres nominatifs (par ligne de titres convertis)	29,16€ HT
• Frais de gestion d'un compte titre ordinaire	Gratuit
• Frais de tenue et de gestion d'un compte titre ordinaire inactif	Application des droits de garde ⁽³⁾
• Relevé de compte rendu d'opération	Nous consulter
• Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
• Duplicata d'IFU	Nous consulter

(2) En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille, le maximum de perception des droits de garde pouvant être majoré de ce forfait.

(3) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier.

INGÉNIERIES SOCIALES



À SAVOIR

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes propose un ensemble de solutions⁽⁴⁾ pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : Titre-Restaurant « Swile » (carte), Titre-Cadeau « Swile » (carte), épargne salariale (participation / intéressement / actionariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL / indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.

GESTION CENTRALISÉE⁽⁵⁾

ACTIFLOW RELEVÉS CENTRALISÉS

• Mise en place du contrat	Nous consulter
• Rattachement par compte	Nous consulter
• Abonnement mensuel par compte	
– jusqu'à 10 comptes	Nous consulter
– de 11 à 30 comptes	Nous consulter
– plus de 30 comptes	Nous consulter

ACTIFLOW COMPTES CONSOLIDÉS

• Mise en place du contrat	Nous consulter
• Rattachement par compte	Nous consulter
• Abonnement mensuel par compte	
– jusqu'à 10 comptes	Nous consulter
– de 11 à 30 comptes	Nous consulter
– plus de 30 comptes	Nous consulter

ACTIFLOW-CASH POOLING NOTIONNEL : FUSION DES ÉCHELLES D'INTÉRÊTS

• Mise en place du contrat	Nous consulter
• Rattachement par compte	Nous consulter
• Abonnement mensuel par compte	
– jusqu'à 10 comptes	Nous consulter
– de 11 à 30 comptes	Nous consulter
– plus de 30 comptes	Nous consulter

TRESEO CASH POOLING PHYSIQUE

• Mise en place du contrat	Nous consulter
• Rattachement par compte	Nous consulter
• Abonnement mensuel par compte	
– jusqu'à 10 comptes	Nous consulter
– de 11 à 30 comptes	Nous consulter
– plus de 30 comptes	Nous consulter

SERVICE DE GENERATION D'IBAN VIRTUELS

Solution destinée aux facturiers, permettant d'attribuer un IBAN spécifique à chacun de ses clients afin de réconcilier automatiquement les règlements dans un environnement sécurisé.	Nous consulter
--	----------------

(4) Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire.

(5) Sous réserve de commercialisation.

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter



À SAVOIR

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

TRANSITION ENERGETIQUE

EPARGNE VERTE

La Banque de la Transition Énergétique par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans un enjeu fondamental : mobiliser l'épargne au bénéfice du financement de projets identifiables de transition énergétique, au travers d'un circuit traçable incontestable. Votre Banque Populaire vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de votre région.

- CAT Transition Énergétique

Nous consulter

- Livret Transition Énergétique Association

Nous consulter

Suivez l'utilisation de votre épargne pour la transition écologique de notre région sur le site dédié : <https://banquetransitionenergetique.fr>

CRÉDITS VERTS

Solutions de financement des équipements écologiques (installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels...), des flottes automobiles d'entreprises...

- Pour tous vos projets liés à la transition énergétique, nous consulter

À SAVOIR

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port, swift et autres frais engagés à votre demande.

COMPTE EN DEVISES

Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible), prélevés sur le compte en euros	50,00€
Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
– avec un minimum de	16,50€
– avec un maximum de	110,00€

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE ⁽¹⁾

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• Paiement par carte bancaire en devise ou en euros dans un pays hors EEE	
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	2,75%
– Commission fixe	0,40€/paiement
• Retrait d'espèces à un distributeur en devise	
– commission fixe	3,65€/retrait
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,75%

PAIEMENT À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

• Par virement non SEPA ⁽²⁾ émis vers l'étranger en euros ou en devises	
L'option de frais « SHARE » (frais partagés) est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE	
– papier	
– commission proportionnelle au montant de l'opération	1‰
– minimum	23,50€
– maximum	175,00€
– télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus	
– commission proportionnelle au montant de l'opération	0,8‰
– minimum	14,70€
– maximum	91,00€
– frais additionnels	
– acquit Swift	10,00€ HT
– Swift urgent	18,00€ HT
– frais intervention et de recherches	25,00€ HT
– Virements émis en mode « OUR » (ensemble des frais à la charge de l'émetteur)	Tarif selon pays destinataire
• Par chèque	
– chèque émis à destination d'une banque étrangère	
– commission proportionnelle au montant du chèque	0,15% du montant
– minimum	34€
– maximum	175€

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE, sauf cas spécifiques cités dans le renvoi (2)
(2) Opérations en euros ou en devises, impliquant un pays dans l'EEE ou hors EEE.

• Par effet reçu de l'étranger pour encaissement	
– commission de paiement (sur le montant de l'opération)	
– Simple (mini 35,00€)	2‰
– Documentaire (mini 60,00€)	2‰
– frais additionnels de gestion si	
– acceptation, prorogation, impayés (forfait)	30€
– bon de cession de remise documentaire	45€
– frais d'intervention et de recherche	25,00€ HT

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)



À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «shared» : Les frais sont partagés entre émetteur et bénéficiaire : l'émetteur du virement à l'étranger prend en charge les frais d'émission, et le bénéficiaire les frais d'encaissement.

• Par virement non SEPA ⁽³⁾ reçu en euros ou devises (hors commission de change)	
– Montant inférieur ou égal à 500€	9,50€
– Montant supérieur à 500€	19,50€
• Par effet	
– Simple (mini 35,00€)	2‰
– Documentaire (mini 60,00€)	2‰
– frais additionnels de gestion si acceptation, prorogation, impayés (forfait)	30€
– frais d'intervention et de recherches	25,00€ HT

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (IMPORT)



À SAVOIR

Le crédit documentaire dans le cadre de opérations internationales est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port et autres frais engagés à votre demande.

• Frais de dossier (si demande papier)	43€
• Ouverture de Crédoc irrévocable	
– avec un minimum par trimestre indivisible de 125€	0,25%
• Commission d'utilisation par jeu de documents	
– avec un minimum de 113€ par dossier	0,125%
• Modification	
– sur la modification de forme	92€
– sur la modification du montant/durée	0,25% avec un minimum de 92€
• Frais de projet	à partir de 53€
• Abonnement Crédoc Internet	27€/mois
• Commission sur facture faisant partie intégrante du crédit documentaire	57€/dossier

(3) Virement en devises ou en provenance d'un pays hors Espace SEPA

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (EXPORT)



À SAVOIR

Le crédit documentaire dans le cadre de opérations internationales est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Commission de notification – avec un minimum de	0,10% 113€
• Commission de confirmation % variable selon le risque banque et le risque pays	Nous consulter
• Commission d'utilisation par jeu de documents – avec un minimum de	0,15% 119€
• Commission d'acceptation ou d'engagement de paiement différé % variable selon le risque banque et le risque pays	Nous consulter
• Transfert de Crédoc	Nous consulter
• Commission de prévérification et mise en conformité de documents corrigés	100€
• Commission de modification, transmission	à partir de 92€

GARANTIES, CAUTIONS ET LETTRES DE CREDIT STAND BY

• Commission d'engagement – avec un minimum par trimestre indivisible de	Nous consulter 57€
• Frais de rédaction – garantie standard – garantie complexe – garantie indirecte / contre garantie	110€ 210€ Nous consulter
• Frais d'émission en urgence	100€
• Frais de prorogation, modification, mainlevée, projet et étude de texte	à partir de 61€/demande
• Commission de mise en jeu	113€/demande
• Commission de notification de garanties/lettres de crédit stand by reçues	110€ au forfait

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

• Frais de change au comptant	28,00€
• Frais de mise en place d'un terme	45,30€
• Utilisation d'un terme unique, à préavis ou flexible	18,30€
• Levée anticipée d'un terme fixe	45,30€
• Prorogation d'un terme	45,30€
• Mise en place d'une avance de devises – commission de mise en place – taux	25,90€ Nous consulter
• Option de change	89,30€
• Dépôt à terme en devise – taux	Nous consulter
• Produits structurés de change	Nous consulter

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Recommandé	Frais Réel
• Courrier express France	Frais Réel
• Courrier express pays EEE	Frais Réel
• Courrier express reste du monde (y compris Dom Tom)	Frais Réel

AUTRES OPÉRATIONS

• Accompagnement Pramex	Nous consulter
• Ouverture d'un compte auprès d'une banque étrangère	Nous consulter
• Mise en place d'une avance en devises en compte courant	70€

RELEVÉ DE COMPTE

• Duplicata d'extrait de compte en devise	8,33€ HT/ extrait
---	----------------------

SERVICES SPÉCIALISÉS

PRÉVOYANCE

• Homme Clé + ⁽¹⁾	Nous consulter
------------------------------	----------------

À SAVOIR

L'assurance permet de compenser la perte d'exploitation qui serait liée à leur décès ou à leur perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) de la personne indiquée au contrat⁽²⁾.

BANQUE PRIVÉE

À SAVOIR

Dirigeants d'entreprise, vous souhaitez compléter vos revenus, valoriser votre patrimoine, transmettre votre outil professionnel. Consultez nos banquiers privés.

• Diagnostic rémunération	Nous consulter
---------------------------	----------------

OPÉRATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX OU DE MATIÈRES PREMIÈRES

À SAVOIR

Bénéficiez des conseils de nos experts Salle des Marchés pour toute problématique de couverture du risque de taux et de matières premières.

• Couverture du risque de taux de change et de matières premières	
– couverture de taux (minimum opération 500 000 €)	Nous consulter
– couverture de change (minimum opération 10 000 €)	Nous consulter
– couverture matières premières	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCEVie, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCO I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de :

Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738 Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.

Siège social 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - RCS Paris 394 648 216. Agrément AMF n° GP 02-014.

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris. Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

BPCE Vie

Société anonyme au capital de 161 469 776 euros.

Entreprise régie par le code des assurances – 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 7 , promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

CREANCEprimo Créateurs, CREANCEpro Optimal et

CREANCEassur sont des produits de :

BPCE Factor

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. 379 160 070 RCS PARIS.

Société anonyme au capital de 19 915 600 euros.

Coface – Société régie par le code des assurances

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, Proposé par la Banque Populaire. Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, dont le siège social se trouve 110, av. de France – 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682.

Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Swile

Société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 euros. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue George Meliès - 34000 Montpellier. Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 et son numéro de TVA est le FR67824012173.

Perspecteev

SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

- Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.
- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vosre chargé d'affaires entreprises est vosre interlocuteur privilégié** pour répondre à vosre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service Réclamations Clients**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par vosre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR MAIL
Service Réclamations Client 2, avenue du Grésivaudan 38700 Corenc	www.banquepopulaire.fr/bpaura/ Rubrique « Besoin d'aide ? » / Réclamations	reclamations.bpaura@bpaura.fr

Nous nous engageons à accuser réception de vosre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de vosre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de vosre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de vosre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de vosre réclamation.

Si vosre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de vosre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « réclamation-et-médiation ».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de vosre agence ou du Service Réclamations Clients, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCl professionnelles...) pour les difficultés **relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage** et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

PAR INTERNET (CONTACT DANS LES 48H)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

MÉDIATION DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc⁽¹⁾...

Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur ».

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

PAR INTERNET	PAR COURRIER
AMF-France.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02
	

- **EEE (Espace Economique Européen)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(1) Cf. article L. 621-19 al. I extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d'accès internet).



Prenez rendez-vous avec votre Chargé d'Affaires Entreprises
www.banquepopulaire.fr/bpaura



Imprimé sur papier certifié PEFC

 **SUD OFFSET**

